



Chers bénéficiaires,

Comme vous le savez, le dispositif SORTIR PLUS évolue à compter du 1er février 2023.

L'enveloppe annuelle est de 450 euros.

Il vous faudra tout d'abord nous contacter afin que nous puissions vous proposer un créneau disponible puis contacter un conseiller au 09 71 09 09 71 en donnant le nom de la structure COUP 2 POUCE et la référence PS000981 afin de réserver la prestation minimum 48h à l'avance.

Sur demande, un espace en ligne pourra être mis en place afin d'éviter toute attente par téléphone.

Ces prestations ne vous seront pas facturées, nous facturerons directement Domiserve. Les frais de parking et de péage resteront à votre charge.

Le Président
Fabrice GROSFILLEY



Chers bénéficiaires,

Comme vous le savez, le dispositif SORTIR PLUS évolue à compter du 1er février 2023.

L'enveloppe annuelle est de 450 euros.

Il vous faudra tout d'abord nous contacter afin que nous puissions vous proposer un créneau disponible puis contacter un conseiller au 09 71 09 09 71 en donnant le nom de la structure COUP 2 POUCE et la référence PS000981 afin de réserver la prestation minimum 48h à l'avance.

Sur demande, un espace en ligne pourra être mis en place afin d'éviter toute attente par téléphone.

Ces prestations ne vous seront pas facturées, nous facturerons directement Domiserve. Les frais de parking et de péage resteront à votre charge.

Le Président
Fabrice GROSFILLEY



Chers bénéficiaires,

Comme vous le savez, le dispositif SORTIR PLUS évolue à compter du 1er février 2023.

L'enveloppe annuelle est de 450 euros.

Il vous faudra tout d'abord nous contacter afin que nous puissions vous proposer un créneau disponible puis contacter un conseiller au 09 71 09 09 71 en donnant le nom de la structure COUP 2 POUCE et la référence PS000981 afin de réserver la prestation minimum 48h à l'avance.

Sur demande, un espace en ligne pourra être mis en place afin d'éviter toute attente par téléphone.

Ces prestations ne vous seront pas facturées, nous facturerons directement Domiserve. Les frais de parking et de péage resteront à votre charge.

Le Président
Fabrice GROSFILLEY



Chers bénéficiaires,

Comme vous le savez, le dispositif SORTIR PLUS évolue à compter du 1er février 2023.

L'enveloppe annuelle est de 450 euros.

Il vous faudra tout d'abord nous contacter afin que nous puissions vous proposer un créneau disponible puis contacter un conseiller au 09 71 09 09 71 en donnant le nom de la structure COUP 2 POUCE et la référence PS000981 afin de réserver la prestation minimum 48h à l'avance.

Sur demande, un espace en ligne pourra être mis en place afin d'éviter toute attente par téléphone.

Ces prestations ne vous seront pas facturées, nous facturerons directement Domiserve. Les frais de parking et de péage resteront à votre charge.

Le Président
Fabrice GROSFILLEY